

OBJET: APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PARKING-RELAIS VILMORIN À MASSY

Siège social: Orsay

Nombre de délégués en exercice : 77

Présents : 50 Présents et représentés : 70 Votants : 70

Le mercredi 17 avril 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 11 avril 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme.	Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M.	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme.	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M.	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M.	Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme.	Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M.	Téti-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme.	Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M.	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M.	Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M.	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M.	Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M.	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme.	Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme.	Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme.	Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M.	François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme.	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M.	Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Monsieur	Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau



Commune de Marcoussis
Commune de Massy
Commune de Nozay
Commune d'Orsay
Commune de Palaiseau
Commune de Saint-Aubin
Commune de Saulx-les-Chartreux
Commune de Verrières-le-Buisson
Commune de Verrières-le-Buisson
Commune de Verrières-le-Buisson
Commune de Villebon-sur-Yvette
Commune de Villebon-sur-Yvette
Commune de Villejust
Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Rafika REZGUI donne pouvoir à Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

Mme. Patricia LECLERCQ donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS

M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE

M. Dawari HORSFALL donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES

M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Vincent DELAHAYE

M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à Mme. Michèle FRERET

Mme. Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI

M. Claude PONS donne pouvoir à M. Stéphane BAZILE

Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES



M. David ROS donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Mme. Michèle VIALA donne pouvoir à M. Michel ROUYER

- M. Grégoire de LASTEYRIE donne pouvoir à M. Hervé PAILLET
- M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX
- M. Christian PAGE donne pouvoir à M. Patrice GILBON
- M. François HILLION donne pouvoir à M. Franck GAUDART
- M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC

DELEGUES ABSENTS

Mme.	Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme.	Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M.	Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme.	Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M.	Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme.	Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme.	Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : M. Vincent DELAHAYE



Objet:

APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU PARKING-RELAIS VILMORIN À MASSY

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Francisque VIGOUROUX.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L.1411-1 et suivants, et plus précisément l'article L.1411-4;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-PREF-DRCL/844 du 6 décembre 2017 portant approbation des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay;

VU les statuts de la Communauté d'agglomération en vigueur ;

VU la délibération n°2017-152 du Conseil Communautaire 28 juin 2017 relative à la compétence « création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire »;

VU le rapport présenté et annexé à la présente délibération présentant les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire ainsi que les enjeux du choix du mode de gestion ;

CONSIDERANT que le contrat de délégation de service public de type affermage pour l'exploitation du parc de stationnement Massy-Vilmorin, signé le 5 mai 2008 avec EFFIA Stationnement, et ses avenants n°1, n°2 et n°3 prend fin le 26 décembre 2019;

CONSIDERANT la nécessité de procéder au renouvellement de la délégation de service public précitée ;

CONSIDERANT que suivant les spécificités du service public rappelées dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération, il est proposé de confier la gestion du service public de l'exploitation du parc de stationnement Massy-Vilmorin dans le cadre d'un contrat de concession;

CONSIDERANT que le recours à la délégation de service public de type affermage apparaît comme étant le mode de gestion le mieux adapté;

CONSIDERANT que le rapport annexé présente les principales caractéristiques du futur contrat et les prestations que devra assurer le futur délégataire du service public ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 9 avril 2019; APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

APPROUVE le principe d'une délégation de service public de type affermage pour la gestion et l'exploitation du parking de stationnement relais « Vilmorin » situé à Massy au vu du rapport de présentation joint en annexe;



- 2. APPROUVE les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci-annexé ;
- 3. AUTORISE le Président à engager toutes les démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

Fait et délibéré le mercredi 17 avril 2019 Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTEE par (63 VOIX)

63 POUR:

Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téti-Justin GNADRE, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard



DOSSMANN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M.

Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

7 CONTRE: Mme. Rafika REZGUI, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Serge

MORONVALLE, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle

VIALA, M. Michel ROUYER

0 ABST.:

ID Télétransmission: 091-200056232-20130417-luc 126327-DE-1-1 Date AR Préfecture: 23/04/2013

- Affichée / Publiée le 23/04/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.